

**OBJET : BURES-SUR-YVETTE : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR ERILIA
DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUÉS 122 ROUTE DE CHARTRES**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	24
Votants	:	24

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saclay-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-340

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan

Monsieur Christian LARDIERE Commune de Linas

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

**OBJET : BURES-SUR-YVETTE : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR ERILIA
DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUÉS 122 ROUTE DE CHARTRES**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5111-4, L.5216-1 et suivants ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2021-151 du Bureau communautaire du 16 juin 2021 accordant la garantie d'emprunt contracté par ERILIA en vue de l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux situés 122 Route de Chartres 91440, à Bures-sur-Yvette, au travers du contrat de prêt CDC n°121170 ;

VU la délibération n°2021-174 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 portant actualisation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ;

VU la demande du bailleur ERILIA sollicitant de nouveau la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux situés 122 Route de Chartres 91440, à Bures-sur-Yvette ;

VU le contrat de prêt n° A29200IF ci-annexé, signé entre ERILIA, l'Emprunteur, et la Caisse d'Épargne CEPAC, nécessaire pour compléter l'emprunt ;

CONSIDERANT que les règles fixées dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité sont respectées ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la Ville, Gens du voyage », en date du 15 novembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 368 877,00 euros, souscrit auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° A29200IF ;
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne CEPAC, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Délibération n° 2021-340

4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211201 - Imc 137037 - DE-1-1

Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr